

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Le mercredi seize juin deux mil vingt un, à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le onze juin deux mil vingt un par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes Eugène Le Roy sans la présence du public, sous la présidence de Mr Alain MARTY, Maire.

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mr Serge OULHEN, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mme Henriette ROCHE, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Sébastien DUREY, Mr Pierre CABOS

Absents Excusés : Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Michel TOMAS

Absents : Mr Frédéric DELRIEUX, Mme Joëlle CYPRIK-DUVERNEUIL

Pouvoirs : Mr Jean-Marie PANAZOL (Pouvoir à Mr Sébastien DUREY)

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2021.

1-REMBOURSEMENT DU BUDGET COMMUNAL AU PROFIT DU POLE SANTE ET COMMERCIAL

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le remboursement du budget communal d'un montant de 251,71 € TTC au profit du budget du pôle santé et commercial concernant les compteurs d'électricité dont l'ouverture a été faite globalement pour la halle et le parking du château. De ce fait, la facturation a été faite sur le budget pôle santé et commercial.

2-BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL 2021 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES : OUVERTURE DE CREDITS

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour :

*l'encaissement du chèque relatif au règlement des factures d'électricité par le budget du pôle santé et commercial du pôle médical compte tenu du fait que l'ouverture des compteurs n'a pas été effectuée à temps par les titulaires des crédits baux ; soit un montant de 115,12 €

*les ouvertures de crédits suivantes :

Article 7788 (produits exceptionnels divers) : + 115,12 €-article 60612 (électricité) : + 115,12 €

Article 7788 (produits exceptionnels divers) : + 912,74 €-article 60612 (électricité) : + 912,74 €

(Délibération du 26 mai 2021)

3-ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET GNV COORDONNE PAR LE SYNDICAT DES ENERGIES DE LA CREUSE (SDEC)

A l'unanimité, sous réserve que le conseil municipal décide d'acquérir un véhicule électrique, ce dernier décide d'adhérer au groupement de commande coordonné par le SDEC dont le SDE24 sera l'interlocuteur référent des membres relevant de son territoire.

4-RESSOURCES HUMAINES :

***MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail d'un agent contractuel qui occupe un poste de fonctionnaire, grade adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, fonction animatrice éducative accompagnement périscolaire soit 9h02 hebdomadaires annualisées pour le porter à 16h38 hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} juillet 2021.

***CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à temps complet (35h).
L'emploi sera occupé par un agent actuellement en contrat.

POINTS INFORMATIFS

***Contrat de relance de transition écologique et de cohésion sociale**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'Etat a sollicité les communautés d'agglomération afin qu'elles établissent une liste de programmes qui peuvent être mis en place par les communes et aidés financièrement afin de donner une planification dans le contrat de relance.

Le Grand Périgueux a fait appel à un bureau d'études qui a consulté toute les communes.

Il indique que les programmes qui ont été donnés au Grand Périgueux pour la collectivité sont ceux prévus dans la mandature.

***Bornes de recharge pour véhicules électriques : Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24)**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il s'agit d'un nouveau programme avec de nouvelles bornes proposé par le SDE 24.

Deux lieux d'implantation sur la commune ont été proposés au SDE 24 : le parking de la gare (utilisation du compteur de l'ancienne bascule) et devant la pharmacie au pôle santé et commercial.

Le SDE 24 réalisera l'étude. Les financements sont en cours de négociation.

***Prêt du minibus**

Des minibus sont prêtés par le Grand Périgueux ; le prêt du minibus de la commune n'a plus lieu d'être.

Ce qui permet de l'utiliser plus tôt pour les courses des personnes âgées qui en profiteront pour se rendre au restaurant.

***Chat'O Rock**

Porté par Castel animations dont la mairie est partenaire.

Cette manifestation bénéficie d'aides pour un montant de 37000 € ; en mécénat pour l'instant 16500 €

La SACEM prend 8,8 % sur les recettes. Un nombre important de bénévoles est nécessaire.

La dérogation de la préfecture pour une jauge à 3000 personnes n'est toujours pas validée.

***Catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2020**

Avis défavorable pour la commune qui n'est pas retenue. 200 dossiers devraient être présentés.

***Information des services fiscaux relative à une modification du coefficient correcteur**

Les services fiscaux nous ont transmis un courrier relatif à une anomalie informatique dans le calcul du coefficient correcteur notifié dans l'état 1259 (état des impôts locaux) transmis à la collectivité en mars dernier.

***Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 :**

Rappel tableaux des permanences et du dépouillement aux conseillers municipaux.

Une réunion aura lieu samedi 19 juin 2021 à la salle des fêtes Eugène Le Roy afin d'expliquer le processus mis en place pour ces élections.

QUESTIONS DIVERSES :

*Locations barnums, tables, bancs : un règlement doit être mis en place ; la régie doit être modifiée.

*Jean Paul DUTARD, adjoint en charge de la voirie, informe qu'il prévoit prochainement une commission voirie.